

Notes:

- 1 et 2 : bornes oranges OGE* plantées le 03 octobre 2023 par Monsieur Yannick DEVILLAIRS, Géomètre-Expert à Montbéliard,
 - 3 : borne rouge OGE* plantée le 22 septembre 2020 par la SCP Michel et Laurence FOURNIGUET, alors société de Géomètre-Expert à Audincourt. Etant précisé que cette borne ne se situe pas à son emplacement théorique d'origine (sommet 5). Il a toutefois été convenu sur place que cette borne au sommet 3 matérialise à présent un nouveau sommet de limite de division,
 - 4, 5 et 6 : sommets de limites théoriques d'après le plan de la SCP Michel et Laurence FOURNIGUET mentionné infra, étant précisé que :
 - une marque de peinture sur la bordure de trottoir a été appliquée le 22 septembre 2020 par la SCP Michel et Laurence FOURNIGUET susdénommée. Cet élément matériel n'a pas été contrôlé et mesuré par Monsieur Yannick DEVILLAIRS à la date du 03 octobre 2023,
 - la borne initialement plantée au sommet 5 se trouve actuellement au niveau du sommet 3 telle que décrit précédemment,
 - le sommet 6 n'est pas matérialisé par un repère sur les lieux,
 - 7 : borne OGE* plantée le 24 avril 2018 par la SCP Michel et Laurence FOURNIGUET,
- Le présent plan est dressé d'après le "Plan de bornage et de division" établi en septembre 2020 par la SCP Michel et Laurence FOURNIGUET, alors société de Géomètres-Experts à Audincourt, sous la référence n° 14350.
Seule la limite de division 1-2-3-4 et la pose des deux bornes correspondantes aux sommets 1 et 2, relève de la mission foncière réalisée par Monsieur Yannick DEVILLAIRS, susdénommé, en date du 03 octobre 2023.
Par ailleurs, toutes les limites séparatives de propriétés de teinte bleue sont définies au "Plan de bornage et de division" visé supra, et aux documents fonciers connexes.
*OGE : Ordre des Géomètres-Experts - lettres inscrites sur le dessus de la borne.

****Les parcelles section AI numéros 235 et 236 sont issues de la division de la parcelle numéro 233 en application du DMPC numéroté par le service du cadastre de Besançon, le 19 octobre 2023 sous le numéro d'ordre 1202 G**

ECHELLE : 1/200^{ème}

LEGENDE :

- 1** : limite de division et numéro de sommet,
- : limite de propriété connue,
- - - : application à titre indicatif,
- (AI 170) : numéro de parcelle cadastrale,
- 16.20 7.00 / 9.56 : cotes planimétriques,
- ⊗ : nouvelle borne,
- ⊕ : symbole d'appartenance.

Légende du plan dressé par la SCP Michel et Laurence FOURNIGUET en date de septembre 2020 (référence n°14350) : Voir au verso.

COORDONNEES RECTANGULAIRES DES POINTS DES SOMMETS DE LIMITES ET DE REPERES

Matricule	X	Y
1	1991822.40	6258668.31
2	1991825.87	6258668.21
3	1991825.81	6258664.95
4	1991835.41	6258640.86
5	1991824.90	6258664.77
6	1991822.35	6258665.61
7	1991809.23	6258669.92

Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système RGF93-CC47 du plan d'origine de la SCP Michel et Laurence FOURNIGUET dressé en septembre 2020

Terrain à acquérir par M. Egidio MUNNIER sur la propriété de la Commune de SELONCOURT
Superficie : 0a23ca - 23m²
(AI 235)**

Terrain conservé par la Commune de SELONCOURT
(AI 236)**

X=1991820

Patrick LIEGEART
(AI 220)

M. Egidio MUNNIER
(AI 221)

Partie de construction
relevé le 03 octobre 2023

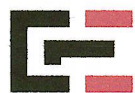
Epoux LIEGEART
(AI 170)

HABITATION

(AI 171)

HABITATION

23083DIV - PLAN DRESSÉ EN OCTOBRE 2023



Cabinet DEVILLAIRS
SARL de Géomètre-Expert
1 Rue du Champ de Foire - 25200 MONTBELIARD
tél. 03-81-91-72-03 - cabinet.devillairs@gmail.com
http://cabinetdevillairs.com

CONSEILLER VALORISER GARANTIR
GÉOMÈTRE-EXPERT

X=1991820

X=1991800

Y=6258660

Y=6258640

Y=6258620